

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 AVRIL 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

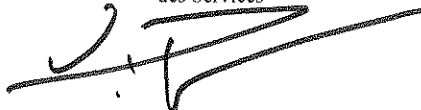
OBJET

**Ligne de bus n° 24 –
Avenant n° 3 à la
convention
d'exploitation**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 avril 2010
par voie d'affichage
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 avril 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 avril 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 8 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} avril deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU*, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 B 01-02-05-06)

*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 B 01)

Avaient donné procuration :

Madame BÈLE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

OBJET : LIGNE DE BUS N° 24 – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'EXPLOITATION

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Une convention d'exploitation de la ligne de bus n° 24 a été conclue pour une durée initiale de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2005 entre les Villes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et la société C.S.O..

Le projet d'avenant, initié par le transporteur, a pour objet d'acter la mise en place de 12 courses supplémentaires de bus par jour, afin d'améliorer la satisfaction de la clientèle.

Dans le sens Poissy - Saint-Germain-en-Laye, 3 courses ont été ajoutées le matin (départs : 07h45, 08h38, 09h30) et 3 courses l'après midi (départs : 16h25, 17h05, 18h08).

Dans le sens Saint-Germain-en-Laye - Poissy, 3 courses ont été ajoutées le matin (départs : 08h15, 09h10, 09h50) et 3 courses l'après midi (départs : 16h05, 16h45, 17h28).

A cet effet, la société C.S.O. affectera un bus complémentaire à l'exploitation du service.

Il est rappelé que cette convention ne comporte aucune incidence financière pour la Ville, la ligne étant exploitée aux risques et périls du transporteur. Par ailleurs, la Ville a obtenu que le transporteur accepte la montée de Saint- Germainois à l'arrêt Vauban en direction du RER.

Afin d'acter cette modification, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'exploitation de la ligne n° 24 et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

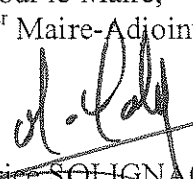
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'exploitation de la ligne n° 24 et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines